



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

INVITATION

À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modification apportée au règlement de zonage

La population est avisée que la municipalité a entrepris la modification de son Règlement de zonage n° 05-161 par le projet de règlement n° 18-310.

Vous êtes donc invité(e) à une assemblée publique de consultation qui se tiendra lundi, le **19 mars 2018, à 19 h 00, à la salle du conseil au 2815, avenue Royale.**

Lors de cette assemblée, vous pourrez faire part de vos commentaires et poser des questions concernant cette modification.

Résumé de la modification au règlement de zonage

Le règlement de zonage sera modifié dans le but d'apporter des modifications concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal existant et la distance de séparation entre tout bâtiment complémentaire du bâtiment principal et de toute structure (toit, galerie, etc.) du bâtiment principal. Les modifications toucheront les zones 161 V, 180 Ha, 181 Ha et 182 Ha ainsi que dans la zone 102 A sur une profondeur de 100 mètres autour du Lac Beaumont.

Veillez noter que le projet de règlement de zonage est disponible au bureau municipal ou au www.saint-charles.ca, section Réglementation, pour consultation.

Donné à Saint-Charles-de-Bellechasse, ce 12 mars 2018

Le directeur général,

Jean-Francois Comeau